

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 282-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1295

Déposée le: 19.09.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Fuchs (Bern, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Licenciement de personnel à la Station Etoine des SPU

Une division sécurisée de psychiatrie médico-légale qui soigne des criminels dangereux ne peut fonctionner que si les médecins, l'équipe soignante et le personnel de sécurité travaillent en étroite collaboration. C'est ce que recommandent également Bernd Borchard, Niels Habermann, Matthias Stürm et Frank Urbaniok des services psychiatriques de Zurich dans le dossier qu'ils ont consacré aux « Exigences auxquelles doivent répondre les équipes soignantes et la clientèle dans le traitement hospitalier de criminels souffrant de troubles mentaux [trad.] ».

Or, on apprend de différentes sources qu'au contraire, l'équipe de sécurité de la Station Etoine est marginalisée et insuffisamment informée des troubles ou de l'histoire de cette clientèle difficile. Les propositions ou les critiques formulées par le personnel de sécurité au sujet des lacunes du plan de direction ou de gestion de l'institution ou des dispositifs de sécurité sont ignorées.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que trois collaborateurs de l'équipe de sécurité ont été licenciés dans des circonstances plutôt douteuses ?

2. Dans l'affirmative, le Conseil-exécutif prévoit-il de faire ouvrir une enquête externe et transparente ?
3. Le gouvernement pense-t-il lui aussi que le personnel de sécurité doit disposer de toutes les informations concernant les détenues et les détenus et être intégré à l'équipe soignante ?
4. Est-il prêt, selon l'issue de l'enquête interne, à faire réengager les personnes licenciées ?
5. Que coûte en moyenne par mois une personne détenue à la Station Etoine ?
6. Qu'a coûté ces deux dernières années le remplacement des équipements démolis ?
7. Quelle part de ces coûts peut être imputée en une année aux lacunes des dispositifs de sécurité (pas de grillage, pas de fixation du mobilier au sol, luminaires en verre etc.) ?